



HORAIRES DES DÉCHETTERIES INTERCOMMUNALES

	Lundi	Mar.	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Digoin	9h30-12h 15h-18h		9h30-12h / 15h-18h			9h30-12h	
	9h30-12h 14h-17h		9h30-12h / 14h-17h			9h30-12h	
Vendennes les Charolles	9h-12h			14h-18h		9h-12h 13h30-18h	
Palinges	13h30-18h		13h30-18h		8h30-12h 13h30-18h	8h30-12h	
St-Bonnet de-Joux	14h-17h		14h-17h	9h-12h		9h-12h 13h30-15h30	
Paray le Monial	8h30-12h 14h30-18h		8h30-12h / 14h30-18h			9h-12h	
	8h30-12h 13h30-17h		8h30-12h / 13h30-17h			9h-12h	

Horaires d'été
(d'avril à octobre)

Horaires d'hiver
(de nov. à mars)

Fermé



*Votre déchetterie la plus proche est celle de **PARAY LE MONIAL.***

CONTACT UTILE

SERVICE ENVIRONNEMENT

Mail : environnement@legrandcharolais.fr

Tél : 09.71.16.95.92

QUE PEUT-ON DÉPOSER À LA DÉCHETTERIE ?



Les gros cartons aplatis, les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), les gravats, les déchets verts, les encombrants, le bois, les plastiques rigides, les pneumatiques, la ferraille, les déchets

ménagers spéciaux (peinture, solvants, vernis, colles, aérosols), les piles, les radiographies, les huiles minérales et végétales, les bouteilles de gaz, les Dasri, le mobilier et l'amiante-ciment.

Date de ce document : janvier 2018